

**Commune
de
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10**

L'an deux mille dix-huit, le 19 avril à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 13 avril 2018.

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Nardella Chrystel,
Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Péglion Bernard, Pinatel Stéphane.

Etait excusée : Madame Montégut Françoise
Secrétaire de séance : Péglion Bernard

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

URBANISME ET BUDGET

1 Présentation est faite d'un projet de construction d'un parc solaire photovoltaïque sur la parcelle communale E 35, quartier les Séouves d'une superficie de 14 hectares et 76 centiares sur laquelle était envisagé le projet éolien qui n'a pas pu aboutir. Un état des négociations entreprises avec la Société Quadran et des retombées financières proposées pour la commune et les habitants de St Martin est exposé en détail.

A l'issue de cet exposé, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail de location de 20 ans avec la Société Quadran.

D'autre part, il est nécessaire pour permettre la réalisation de ce projet de procéder à sa mise en compatibilité avec le PLU. Aussi, le Conseil décide de lancer cette procédure et d'accepter le devis du cabinet d'études Bégéat pour un montant de : 9 712.50 € H.T.

TRAVAUX ET BUDGET

1 L'association « Avenir des Pallières » a déposé une demande de subvention de fonctionnement au titre de 2018 pour 600.00 €. Suivant le principe adopté en 2016 pour les associations non situées sur la commune, le Conseil décide d'accorder : 300.00 €.

2 Le propriétaire de la parcelle 505 aux Hubacs propose de céder sa parcelle 505 à la commune. Le Conseil accepte et dit que la parcelle sera acquise pour 1.00 € symbolique.

3 Un devis de 675.00 € TTC est présenté pour la réfection du mur de soutènement du jardin St Bernard. Il est demandé de faire effectuer d'autres devis.

PERSONNEL

1 La reconduction de la convention de mise à disposition d'un agent technique auprès du SIVU des Pallières est acceptée.

CIMETIERE

1 Le conseil dit que les concessions et caveaux seront attribués aux personnes propriétaires d'habitation à St Martin ou locataires y résidant de manière permanente. Toutefois, il se réserve le droit de décider au cas par cas l'octroi ou non des concessions et caveaux.

QUESTIONS DIVERSES

1 La mairie de Barjols a fait passer aux communes une pétition afin de demander le maintien de la brigade de gendarmerie à Barjols. Les conseillers la signent, elle sera à disposition pour signature au secrétariat de mairie.

2 Un panneau d'interdiction de circuler doit être posé au Chemin du Puits de Campagne afin d'essayer de limiter les Rave parties.

3 Une remarque est faite sur l'engagement de la commune pour une manifestation d'ordre privé, en l'occurrence l'inauguration de la citerne du château, et de l'envoi par la mairie de courriers d'invitation.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.